

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no. 3) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 15 décembre 2020 à 19h sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Catherine Fortier-Pesant, greffière et monsieur Guillaume Laforest, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H58

2020-12-437 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

POINT RETIRÉ

10. Entente relative aux travaux municipaux – Développement du lot 2 070 095 boulevard Perrot (secteur de la 64^e Avenue) – Autorisation de signature.

ADOPTÉE

2020-12-438 RÈGLEMENT NO 562 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 – ADOPTION

Considérant qu'à la séance du 8 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 562 déposé;

Considérant que des changements ont été apportés au projet de règlement et que ceux-ci ont été expliqués par la Mairesse.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter, avec changements, le Règlement no **562**, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2021 ».

ADOPTÉE

2020-12-439 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS RÉSIDENTIELS DANS CERTAINES ZONES

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin d'autoriser les projets intégrés résidentiels dans certaines zones;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de

-193- règlement adopté à la séance du 8 septembre 2020;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le premier projet de règlement no 437-55 a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté le 10 novembre 2020 (Résolution no 2020-11-360);

Considérant que la MRC a demandé à la Ville d'ajouter une disposition au second projet de règlement à des fins de conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de réadopter le second projet de règlement **no 437-55** modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 437 notamment afin notamment d'autoriser les projets intégrés résidentiels dans certaines zones.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2020-12-440 AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUELEMENT ASSURANCES 2021

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que le portefeuille des assurances générales et responsabilité de la Ville, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021, soit renouvelé auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de **266 185 \$**, plus taxes applicables, répartie de la façon suivante :

Dommmage aux biens	43 627 \$
Bris des équipements	1 700 \$
Délits	2 174 \$
Responsabilité civile générale et municipale	163 340 \$
Responsabilité civile excédentaire	37 037 \$
Automobile des propriétaires	8 726 \$
Automobile garagiste	1 470 \$
Assurance fiduciaires	3 261 \$
Responsabilité pollution	4 850 \$

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2020-12-441 VERSEMENT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil a approuvé, par l'adoption du Règlement no **541**, la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser qu'un montant de **1 000 000 \$** provenant du fonds général de l'exercice financier 2020 soit versé à la réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE

2020-12-442 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – COÛTS ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que la Ville doit défrayer des coûts importants lors de la révision du rôle d'évaluation foncière dans le paiement de sa quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le Conseil a choisi de transférer un montant du surplus non affecté pour le paiement de ces coûts.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser le trésorier à transférer un montant de 294 329 \$ du surplus non affecté pour le paiement des coûts des services d'évaluation et de préparation du rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

2020-12-443 APPEL D'OFFRES GT2020-15 – FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION AUTOPOMPE CITERNE DIX ROUES DE 2 500 GALLONS US ET D'UN CAMION AUTOPOMPE CITERNE SIX ROUES DE 1 500 GALLONS US – SUIVI RECOMMANDATIONS AMP

Considérant que le 10 août 2020, la Ville a lancé un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion autopompe citerne dix roues de 2 500 gallons US et d'un camion autopompe citerne six roues de 1 500 gallons US;

Considérant que cet appel d'offres public a fait l'objet d'une plainte à l'Autorité des marchés publics (AMP) par une entreprise intéressée, le 8 septembre 2020, aux motifs que les devis techniques joints à l'appel d'offres étaient trop restrictifs et le processus d'approbation des équivalences prévu à l'appel d'offres, trop contraignant;

Considérant que le 8 octobre dernier, l'AMP a émis certaines recommandations à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et a requis que la Ville adopte une résolution pour l'informer, dans un délai de 90 jours, des mesures prises pour donner suite à ses recommandations.

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2020-11-382 le 10 novembre 2020, la Ville a informé l'AMP que la Ville entendait suivre ses recommandations en modifiant son document d'appel d'offres public GT2020-15 (no SÉAO 1397998) en émettant un addenda.

Considérant que suivant analyse du dossier, il a été décidé ultérieurement d'annuler l'appel d'offres GT2020-15 et de lancer un nouvel appel d'offres.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot informe l'AMP qu'elle annule l'appel d'offres GT2020-15 et qu'elle lancera un nouvel appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion autopompe citerne dix roues et d'un camion autopompe citerne six roues.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'AMP.

ADOPTÉE

2020-12-444 APPEL D'OFFRES GT2021-02 – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS INCENDIE

Considérant la décision de la Ville d'annuler son appel d'offres public GT2020-15 et de lancer un nouvel appel d'offres public pour l'acquisition de deux camions incendie au début de l'année 2021;

-195-

Considérant que selon l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur des critères reliés au marché visé;

Considérant que le Conseil doit décider des critères d'évaluation et de leur pondération pour un tel appel d'offres.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à un appel d'offres public GT2021-02 pour l'acquisition de deux camions incendie.

Que les critères d'évaluation suivants et leur pondération soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Délai de livraison	30
2. Caractéristiques techniques du produit	30
3. Service après-vente	20
4. Durabilité du produit	20
TOTAL	100

ADOPTÉE

2020-12-445 PROJET AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU – AUTORISATION

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 adopté le 17 décembre 2019 prévoyait la réalisation du projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau au cours de l'année 2021;

Considérant que dans le contexte de ce projet, la Ville doit lancer un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil autorise les employés concernés de la Ville à entamer les démarches de financement, d'appel d'offres et octroi de contrat pour le projet suivant :

Projet	No de projet
Aménagement rampe de mise à l'eau	38

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – DÉVELOPPEMENT DU LOT 2 070 095 BOULEVARD PERROT (SECTEUR DE LA 64^E AVENUE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Item retiré de l'ordre du jour.

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2020.
- Procès-verbal du 17 novembre 2020 – CCU.

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2020-12-446 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu de lever la séance à 20h06.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
